

!NSCR!PT!ON MERCRED!S DE SEPTEMBRE/ OCTOBRE 2020

Afin d'inscrire votre enfant il vous faudra compléter le **coupon de réservation**, et le retourner auprès de l'équipe d'animation, accompagné du montant de l'acompte en fonction du nombre de jours réservés.

Pour rappel, en cas d'absence de votre enfant l'accueil de loisirs doit être informé de la modification ou de l'annulation de l'inscription :

Pour les vacances: au minimum 4 jours avant le jour/période réservé(e).

Pour les mercredis: au plus tard le lundi précédent le jour de l'inscription

Ces délais dépassés, l'absence sera facturée au réel. Seules les absences justifiées par un certificat médical au nom de l'enfant, seront déduites de la facturation. Le certificat devra être déposé à l'accueil de loisirs dans les 72h suivant l'absence

COUPON DE RESERVATION

Nom de l'enfant: _____

Prénom de l'enfant: _____



Calcul de l'acompte selon votre quotient (voir grille tarifaire):

Nb de journées réservées _____ x _____ = _____ €